

Frais administratifs	
Frais uniques d'ouverture et d'analyse de dossier (non remboursables)	50 \$
Frais annuels d'inscription ou de réinscription (non remboursables) <sup>i</sup>	175 \$

Frais obligatoires <sup>iv</sup>	Précolaire	Primaire
Frais d'éveil et d'apprentissage <sup>iii</sup>	3 869 \$	--
Frais de services éducatifs	--	3 525 \$
Frais pour le Programme du Baccalauréat international	85 \$	85 \$
Matériel didactique et activités éducatives	325 \$	325 \$
Assurance scolaire	10 \$	10 \$
Association de parents	20 \$	20 \$
<b>Total :</b>	<b>4 309 \$</b>	<b>3 965 \$</b>

Services optionnels <sup>iv</sup>	
Service de garde du midi et inscription au plan annuel de la cafétéria <sup>iii</sup>	1 663 \$
Service de garde du midi et repas de la maison <sup>iii</sup>	583 \$
Service de garde de fin de journée <sup>iii</sup> (gratuit jusqu'à 16 h)	1 272 \$
Service de garde de fin de journée <sup>iii</sup> (pour les élèves inscrits au forfait de concentration musique à la fin des classes)	424 \$
Service de garde occasionnel <sup>iii</sup> (frais après 16 h)	12 \$
Service de garde lors d'une journée pédagogique <sup>iii</sup> (frais à la journée)	42 \$
Transport scolaire	1 240 \$
Activités parascolaires musicales, sportives et culturelles <sup>iii</sup>	Montant variable
Don à la Fondation de L'ÉUQ afin de contribuer à la campagne majeure de financement 2021-2025 <sup>iii</sup>	100 \$ par famille
Les fonds recueillis serviront notamment à : l'aménagement du Lab créatif, la transformation des espaces d'enseignement, l'aménagement d'espaces collaboratifs, etc.	Si vous ne désirez pas contribuer, vous devez aviser par courriel les services financiers AVANT le 19 août 2023 à : <a href="mailto:faucherv@ursulinesquebec.com">faucherv@ursulinesquebec.com</a>

<sup>i</sup> En cas d'annulation d'une inscription, des frais de 200 \$ seront facturés en sus des frais administratifs.

<sup>ii</sup> Les frais présentés sont sujets à changement selon des modifications qui pourraient être apportées aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation ou des décisions du conseil d'administration.

<sup>iii</sup> Ces frais peuvent donner droit à un crédit d'impôt et/ou à une déduction d'impôt.

<sup>iv</sup> Les dates et modalités de paiements seront détaillées au moment de la période d'inscription.